



Traduire le droit à l'ère numérique

Translating law in the digital era

Yasmine DAOUD¹

Institut de Traduction de l'Université d'Alger 2 | Algérie

yasmine.daoud@univ-alger2.dz

Résumé : *L'essor des technologies numériques a redéfini les pratiques de la traduction spécialisée, notamment en droit, où précision et rigueur sont essentielles. L'intelligence artificielle offre des outils performants – traduction automatique, TAO, plateformes de gestion – favorisant rapidité, cohérence et accessibilité. Leur usage, de plus en plus répandu, répond aux défis de la mondialisation et à l'exigence de multilinguisme institutionnel. Cependant, ces solutions demeurent limitées par l'absence de réflexion critique, les enjeux de confidentialité et l'irresponsabilité juridique des systèmes. L'IA ne peut donc se substituer à l'expertise humaine, indispensable pour appréhender la complexité des textes juridiques et en assurer la fiabilité. Ainsi, l'avenir réside dans une collaboration homme-machine, où l'IA reste un outil d'optimisation au service de l'expertise humaine.*

Mots-clés : Traduction, Droit, Intelligence Artificielle, Numérisation, Outils d'aide à la traduction.

Abstract: *The rise of digital technologies has redefined the practices of specialized translation, particularly in the legal field, where precision and rigor are essential. Artificial intelligence provides powerful tools—machine translation, CAT systems, and management platforms—enhancing speed, consistency, and accessibility. Their increasingly widespread use responds to the challenges of globalization and the demand for institutional multilingualism. However, these solutions remain limited by the absence of critical reasoning, confidentiality concerns, and the lack of legal accountability. AI can therefore not replace human expertise, which is indispensable for grasping the complexity of legal texts and ensuring their reliability. Thus, the future lies in human-machine collaboration, where AI serves as an optimization tool at the service of human expertise.*

Keywords: Translation, Law, Artificial Intelligence, Digitization, Translation support tools.



Avec l'essor des nouvelles technologies de l'information et de communication (TIC), le développement permanent de nouveaux outils d'aide à la traduction continue de progresser et de redéfinir les pratiques de la traduction dite spécialisée qui requiert une connaissance approfondie dans des domaines spécifiques tels que le juridique, le médical, le commercial ou encore le littéraire. Dans un tel contexte, les textes comportent des spécificités linguistiques et stylistiques exigeant une précision et une cohérence absolues. Cette conception s'applique également au texte juridique qui obéit à certaines contraintes, notamment une terminologie spécifique, une structure particulière et une fonction normative. De surcroit, un texte juridique doit répondre à trois (03) conditions : traiter d'une question relevant du droit positif, être rédigé par un juriste, un praticien du

¹ Auteur correspondant : YASMINE DAOUD | yasmine.daoud@univ-alger2.dz

droit ou un auteur qui se substitue au légiste au regard de la loi et enfin avoir un récepteur apte à en appréhender la portée en tant qu'homme de droit et d'en assumer les implications juridiques (Pelage, 2007). Il apparaît dès lors indispensable que les traductions soient réalisées avec une rigueur exemplaire, compte tenu des exigences de précision et de fiabilité qu'elles impliquent. Or, si les méthodes traditionnelles de traduction se révèlent efficaces, elles demeurent souvent onéreuses et particulièrement chronophages. C'est là qu'intervient l'intelligence artificielle (IA) et s'impose comme une alternative novatrice, susceptible de repenser et d'optimiser les pratiques traductives. C'est précisément cette problématique qui constitue le cœur de notre réflexion. Le présent article s'attache à étudier l'impact de l'intelligence artificielle sur la traduction juridique, en posant la question centrale suivante : dans quelle mesure et par quels mécanismes l'intelligence artificielle contribue-t-elle à transformer les pratiques et les enjeux propres à ce domaine hautement spécialisé de la traduction ?

1. Comment l'intelligence artificielle se manifeste-t-elle dans le domaine de la traduction juridique ?

L'intelligence artificielle a révolutionné le monde professionnel grâce au développement d'outils qui ont transformé la traduction en général et la traduction juridique en particulier. Parmi ces outils, il y a lieu de distinguer les outils de traduction automatique en ligne et les systèmes intégrés dans les logiciels (Bekkouche, 2024 : 06). Les outils de traduction automatique en ligne tels que Google Traduction, DeepL ou Microsoft Translator offrent, à titre gratuit, des services de traduction instantanée des textes entre une dizaine de langues. Basés sur des réseaux neuronaux profonds, ces outils génèrent des traductions de plus en plus précises en tenant compte de la modélisation de phrases entières et du contexte. Les systèmes de traduction automatique, par contre, sont intégrés dans divers logiciels et sont souvent personnalisés en fonction des besoins. Les outils de traduction assistée par ordinateur - connue sous l'acronyme TAO - tels que SDL Trados Studio, memoQ et Wordfast proposent grâce à l'intelligence artificielle des fonctions de mémoire de traduction (MT), d'alignement, de contrôle qualité et de gestion de la terminologie. Des fonctions qui s'avèrent bien utiles dans le sillage de la traduction spécialisée. Outre ces deux (02) catégories, il existe également des plateformes de gestion de la traduction (TMS) qui utilisent l'intelligence artificielle pour automatiser le flux de travail, gérer les projets de traduction et assurer une collaboration efficace. Parmi les plateformes de gestion de traduction les plus populaires, l'on retrouve Smartling et Lokalise (weglot.fr) qui facilitent l'optimisation et la cohérence des traductions, ce qui est un atout considérable pour les entreprises et les professionnels de la traduction. Par ailleurs, il convient de souligner l'apport des outils de vérification linguistique fondés sur l'intelligence artificielle, tels que Grammarly ou LanguageTool, qui offrent des fonctionnalités avancées de contrôle de l'orthographe, de la grammaire et du style rédactionnel dans une pluralité de langues. De même, les systèmes de reconnaissance vocale et de transcription automatisée, assistés par l'intelligence artificielle, constituent des ressources précieuses pour la conversion du contenu audio ou vidéo en texte, à des fins de traduction. Enfin, les technologies de synthèse vocale, alimentées également par l'intelligence artificielle, permettent de générer des versions audio des textes traduits, ouvrant la voie à une diffusion multimodale et accessible du contenu linguistique.

Il est constaté que la traduction automatique ne constitue plus, de nos jours, un outil exclusivement réservé aux traducteurs professionnels ou aux agences spécialisées, mais s'est progressivement démocratisée au point de devenir accessible et couramment utilisée par des millions d'individus à l'échelle mondiale. D'après la dernière étude menée par la société allemande DeepL (2024), 87 % des utilisateurs du secteur juridique à l'échelle mondial (les cabinets d'avocats, les entreprises de technologie juridique et les équipes internes) utilisent les outils de traduction pour les aider dans leur rédaction. Une tendance qui ne cesse de croître au vu de la mondialisation qui incite les professionnels du droit à évoluer dans un environnement complexe et concurrentiel marqué par des réglementations internationales, des langues différentes et des cultures variées. Ces outils de traduction ne constituent plus de simples solutions accessoires, mais ils s'intègrent désormais aux processus institutionnels, aux opérations commerciales internationales ainsi qu'aux procédures contentieuses et arbitrales. Leur adoption repose sur la capacité à répondre à des exigences spécifiques : respect du multilinguisme institutionnel, rapidité d'exécution, protection des données à caractère sensible ou encore amélioration continue de la qualité des traductions grâce à des systèmes capables d'apprendre de leurs usages (apprentissage adaptatif). Le tableau ci-après, élaboré par nos soins, propose une typologie comparative des principaux outils d'intelligence artificielle actuellement mobilisés en traduction juridique, en soulignant certains cas d'usage ainsi que les avantages concrets qui en découlent pour les praticiens et les institutions relevant de la sphère du droit.

Tableau des principaux outils d'IA utilisés en traduction juridique

Outil	Cas d'usage	Avantages
DeepL (juridique)	Cabinets d'avocats (fusions-acquisitions) : traduction de contrats multilingues	Gain de temps, meilleure réactivité dans les négociations, conformité au Règlement Général sur la Protection des Données de l'UE
Systran	Institutions européennes: directives, règlements, décisions judiciaires	Harmonisation terminologique, respect du multilinguisme officiel (24 langues)
Alexa Translations	Arbitrage international : traduction de pièces et sentences arbitrales	Réduction des délais de procédure, révision humaine disponible pour validation
ModernMT	Banques italiennes/espagnoles: documents financiers et de conformité multilingues	Apprentissage adaptatif, confidentialité grâce à l'hébergement interne
Supertext	Cabinets suisses : contrats de travail, conventions et statuts d'entreprise	Protection des données, vérification humaine optionnelle
Alan (Legal 230)	Entreprises high-tech : traduction de brevets et accords de confidentialité	Rapidité de dépôt international, précision terminologique après révision humaine

Source : l'auteur

Il apparaît donc que l'application de l'intelligence artificielle en matière de traduction juridique promet un gain considérable de temps et d'efficacité. Cependant, il y a lieu de se demander si l'intelligence artificielle est vraiment en mesure de remplacer les traducteurs humains, sachant que la traduction juridique implique bien plus qu'une simple conversion

de mots : elle implique l’interprétation des textes, le raisonnement juridique et l’adaptation aux spécificités culturelles et juridiques. Dans cette optique, Jane Kochanski (2022), expert judiciaire à la Cour d’appel de Paris, affirme que les outils de traduction automatique fondés sur l’intelligence artificielle reposent sur des modèles statistiques, ce qui limite leur capacité à saisir la complexité d’un texte juridique. En revanche, le traducteur juridique apporte une analyse fine et pertinente, indispensable à la compréhension et à la traduction de textes spécialisés. Cette affirmation nous conduit dès lors à nous pencher sur les limites des outils de traduction fondés sur l’intelligence artificielle et utilisés à des fins de traduction juridique.

2. Limites de l’intelligence artificielle dans le domaine de la traduction juridique

Dans cette section, nous passons en revue les raisons pour lesquelles la traduction par l’intelligence artificielle doit améliorer, et non remplacer, les services de traduction juridique professionnels.

2.1. Absence de réflexion critique ou créative

Selon Gemar (199 : 144), la spécificité de la traduction juridique repose sur les cinq (05) éléments suivants : norme juridique (caractère contraignant du texte), non-concordance des concepts (le rapport entre mot et concept n’est pas le même dans toutes les langues juridiques), spécificité des langues et des cultures (terminologie fortement marquée par l’empreinte socio-culturelle), équivalence des effets juridiques (défi d’assurer à la fois l’équivalence linguistique -le contenant- et l’équivalence juridique -le contenu-) et la possibilité de traduire le droit (absence d’équivalents exacts pour certains termes juridiques). Cette brève énumération donne non seulement un avant-goût « amer » des difficultés liées à la traduction des textes juridiques, mais elle révèle également la nécessité de raisonner. Une capacité intellectuelle qui, aux dernières nouvelles, est propre à l’être humain ! Et par conséquent, au traducteur humain. En effet, l’intelligence artificielle n’est pas encore en mesure d’appréhender certains aspects complexes de la traduction juridique : la terminologie diffère d’un pays à l’autre (*corporation*² n’a pas le même sens en Angleterre et aux États-Unis ; *hypothèque*³ possède un sens différent en France et au Canada), la phraséologie (généralement la voix passive et des phrases longues et complexes, mais certaines langues privilégient la voix active ou les phrases courtes), sans oublier les nouvelles jurisprudences et interprétations, car la loi est bien loin d’être statique. Il y a bien d’autres aspects de la traduction juridique qui prouvent que l’intelligence artificielle ne peut pas « réfléchir » de manière critique ou créative pour appréhender les obstacles liés à l’acte traductif. Pour le moment, l’intelligence artificielle ne peut que reproduire les données dont elle a été nourrie. Elle nécessite non seulement des consignes claires et précises, mais aussi une relecture attentive et une correction de ses productions, à l’image du suivi que l’on accorderait à un bon stagiaire en traduction.

² Le terme anglais « corporation » fait référence à une société par actions aux USA, alors qu’en Angleterre il désigne une entité publique ou institutionnelle, tandis que pour les sociétés privées ou commerciales, on dit *company*.

³ Le terme « hypothèque » est plus large et peut viser aussi bien des biens immobiliers que mobiliers, contrairement à la France où le terme fait référence à sûreté réelle immobilière inscrite sur un bien en garantie d’une dette.

2.2. Souci de confidentialité

Les outils de traduction automatique fondés sur l'intelligence artificielle peuvent, certes, assurer des traductions rapides et efficaces des documents juridiques, mais ils sont incapables de traiter les complexités liées au transfert sécurisé et conforme des documents juridiques qui doivent être impérativement protégés contre les risques de piratage et de cyberattaque. L'intégration de l'intelligence artificielle dans la pratique juridique se heurte à des limites majeures liées à la protection des données. Aux États-Unis par exemple, l'American Bar Association (2024) souligne que l'usage de l'intelligence artificielle par les cabinets d'avocats doit respecter les règles éthiques de confidentialité qui exigent la protection absolue des informations des clients, notamment dans le cadre de leurs démarches judiciaires. De même, certaines normes internationales, telles que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union Européenne, encadrent strictement le partage et le transfert des documents juridiques. Par ailleurs, il existe en Chine la PIPL, i.e. Personal Information Protection, qui impose, depuis 2021, des restrictions strictes sur le transfert transfrontalier de données personnelles, incluant des exigences telles qu'une évaluation de sécurité, des certifications ou des accords écrits avec les destinataires étrangers (Robin Data, 2021). Il paraît évident que l'intelligence artificielle est structurellement incapable de satisfaire à ces exigences de confidentialité ayant des effets juridiques non négligeables. Cette affirmation est justifiée par le fait que le fonctionnement des outils de l'intelligence artificielle dédiés à la traduction automatique repose sur l'apprentissage massif de données et sur le traitement via des infrastructures souvent transnationales. Ainsi, l'expertise humaine demeure actuellement indispensable pour relever ces défis liés à la confidentialité et à la sécurité des documents juridiques à traduire.

2.3. Incapacité à endosser la responsabilité légale

Dans le cadre de la traduction juridique, la question de la responsabilité constitue un enjeu fondamental. Dans la majorité des cas, il est impératif que le prestataire de services de traduction assume une responsabilité légale quant à l'exactitude et à l'exhaustivité du texte produit, afin de garantir la protection des différentes parties prenantes. Si l'intelligence artificielle générative peut faciliter et accélérer certaines étapes du processus traductif, elle demeure dépourvue de toute capacité à répondre de ses actes : elle ne peut être poursuivie, sanctionnée, ni tenue pour responsable en cas de manquement. Dès lors, seule l'intervention d'experts humains, investis d'une responsabilité professionnelle et éthique, peut conférer à la traduction juridique la valeur et la fiabilité requises dans un cadre judiciaire ou administratif. Ainsi, l'intégration de l'intelligence artificielle doit être envisagée comme un outil de soutien et non comme une substitution à la responsabilité humaine. Il convient de rappeler qu'il existe deux (02) principaux dispositifs qui encadrent cette exigence de responsabilité : la traduction assermentée et la traduction certifiée. La traduction assermentée implique que le traducteur soit reconnu par une autorité publique ou judiciaire et, dans certains cas, qu'il prête serment. Elle vise à garantir que l'auteur de la traduction puisse être identifié et tenu pour responsable en cas d'erreur. La traduction certifiée, quant à elle, repose sur une attestation formelle du traducteur quant à l'exactitude du texte.

Dans certains contextes, une défaillance peut engager la responsabilité civile, voire pénale, du traducteur, allant jusqu'à des accusations de négligence, de parjure ou d'outrage au tribunal. Lorsqu'elle est réalisée par une agence de traduction, cette certification s'accompagne d'un engagement de qualité incluant la sélection de traducteurs compétents et la mise en œuvre de procédures de contrôle. Ces mécanismes illustrent que la traduction juridique, en raison de ses implications directes sur la validité des actes et la sécurité des justiciables, ne saurait être abandonnée à l'automatisation intégrale.

3. Conclusion

L'intelligence artificielle s'impose aujourd'hui comme un allié incontournable dans le domaine de la traduction juridique, en particulier grâce à ses capacités de recherche terminologique et à l'efficacité de ses mémoires de traduction. Ces avancées offrent des gains de temps et des réductions de coûts notables, sans pour autant se substituer à l'expertise humaine. En effet, seul le traducteur est en mesure de saisir les subtilités du langage juridique, d'interpréter le ton et l'intention d'un texte, d'assurer la confidentialité des données et d'adapter la traduction aux attentes précises du client. Comme le rappelle Renée Desjardins, « à la base, toute technologie est créée par les humains» KOCHANSKI (2022), ce qui souligne la place centrale de l'intervenant humain dans l'exploitation de ces outils. L'intelligence artificielle ne doit donc pas être perçue comme un concurrent, mais bien comme un outil de service perfectible, dont l'efficacité dépend étroitement de la qualité des données et de la collaboration avec des traducteurs chevronnés. Dans des domaines aussi sensibles que la traduction juridique, son usage exige impérativement l'expertise de professionnels, garantissant ainsi que l'innovation technologique demeure un appui et non une menace pour la rigueur et la sécurité juridique. A vrai dire, tout laisse à penser que ce n'est pas la machine qui supplantera le traducteur, mais bien le traducteur qui saura mobiliser intelligemment la machine.

Références bibliographiques

- DEEPL. 2024. *L'IA et le droit : une stratégie gagnante à l'international*. [Livre blanc]. DeepL.
- FONTELLE T. 2016. « La traduction au sein des institutions européennes » dans *Revue française de linguistique appliquée*. 21 (1). 53-66.
- GEMAR J-C. 1995. *Traduire ou l'art d'interpréter*. Presses de l'Université du Québec. Québec.
- KOCHANSKI J. 2022. « Le traducteur juridique... à l'ère digitale » dans *Village justice*. URL : <https://www.village-justice.com/articles/traducteur-juridique-ere-digitale,41507.html> , consulté le 15/08/2025.
- PELAGE J. 2007. *La traduction des discours juridiques. Problématique et méthodes*. Édité par l'auteur. France.
- Robin Data. Nov. 2021. “Data protection law China: Personal Information Protection Law (PIPL)” dans *Robin Data*. URL : <https://www.robin-data.io/en/data-protection-and-data-security-academy/news/data-protection-law-china-personal-information-protection-law-pipl> , consulté le 02/09/2025.
- BEKOUCHE M. Nov. 2023. L'intelligence artificielle au service de la traduction. Communication dans colloque, le e-colloque national : L'intelligence artificielle au service de l'enseignement/apprentissage des langues étrangères : réalité, défis et perspectives, Tissemsilt : Université Ahmed ben Yahya El-wancharissi.
- AMERICAN BAR ASSOCIATION. Jul.2024. “ABA issues first ethics guidance on a lawyer's use of AI tools” dans *American Bar Association*.URL: <https://www.americanbar.org/news/abanews/aba-news-archives/2024/07/aba-issues-first-ethics-guidance-ai-tools/>, consulté le 31/08/2025.
- WEGLOT. janv.2025. « Lokalise vs. Smartling (+ Weglot : un outil de traduction sans effort pour les sites web) ». Blog Weglot. URL : <https://chatgpt.com/c/68c1971a-7458-8324-9c8f-6d093ed509d8>, consulté le 02/09/2025.